



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 57/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04 OCT. 2016
Affiché le :

L'An deux mille seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
M. BEUILLE	à	M. SANCHEZ
M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme FERTE	à	Mme JOUET
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Demande de subvention au titre du FSIPL - Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Vu la création du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) dans le cadre de la loi de finances 2016 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de ce fonds pour l'année 2016.

Cette demande concerne l'acquisition d'équipement des écoles en matériel numérique.

Le taux de l'intervention de l'Etat est de 60 %.

Madame le Maire propose d'adopter le plan de financement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) en vue de l'acquisition d'équipement des écoles en matériel numérique ;
- De solliciter le taux d'intervention de 60% de la dépense subventionnable hors taxe ;
- D'adopter le plan de financement ci-dessous en euros, hors taxe :

ETAT - FSIPL	60%	5 925.00 €
AUTOFINANCEMENT	40%	3 950.36 €
TOTAL HT	100 %	9 875.36 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 septembre 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

